

Le bizutage a été supprimé à l'Ecole Sainte-Geneviève en 1995 et remplacé par des "journées d'accueil". Toute tentative de retour à des pratiques illégales et contraires aux valeurs de l'Ecole se traduirait par une exclusion immédiate des coupables.

Les "journées d'accueil" sont organisées chaque année selon un processus qui se renouvelle. Professeurs, élèves et administration y travaillent pendant des mois pour éviter toute improvisation.

Les principes et valeurs restent toujours les mêmes; ils ont été ré-affirmés de la façon la plus claire qui soit dans la *Charte de 2005*. Tous les élèves de Sainte-Geneviève de 2ème et 3ème année doivent la signer avant le début des activités. En voici le texte:

CHARTRE DES JOURNEES D'ACCUEIL

I Principes

1. *Le sens des journées d'accueil*

Ces journées doivent créer une *dynamique*, dans laquelle les élèves pourront inscrire leur année scolaire.

Elles sont d'abord destinées à *accueillir*, dans des conditions optimales les nouveaux élèves. Elles doivent, de ce point de vue, leur permettre de découvrir la B.J. dans ses différentes dimensions : pédagogique, spirituelle, matérielle etc. Elles doivent permettre à tous de mieux se connaître, en laissant de côté les préjugés.

Ces journées doivent donc fournir l'occasion de mettre en avant les *Valeurs* de l'École.

Elles doivent aussi, sur un plan pratique, faciliter la *mise en route immédiate* de l'année scolaire.

2. *Valeurs et objectifs*

Les « valeurs » pour la rentrée telles qu'elles ont été définies par les élèves et adultes les années précédentes

1 Accueil/cohésion

Donner confiance ; Respect de chacun dans sa diversité ; Se connaître tout de suite dans un contexte humain avant de le faire scolairement ; Casser la solitude dans la solidarité et la cohésion de la classe ; Dédramatiser ce nouvel univers ; établir une « charnière » entre la vie d'avant et la nouvelle vie

2 Fondamentaux/Esprit de Ginette

Apprendre la responsabilité en se construisant « avec » et non pas « contre » ; Trouver de nouveaux repères en opérant ce virage ; Entraide et co-responsabilité ; Rester humble devant les difficultés

3 Passage à l'année scolaire

Créer la confiance entre les nouveaux et les 3/2 et 5/2 : bâtir un vécu commun dans la complicité ; Faire se croiser les prépas

4 Principes régulateurs/manière de procéder

Il s'agit, en somme, **d'accompagner** sur les plans humain, psychologique, affectif, moral et spirituel ...la rupture que connaissent les élèves en arrivant à l'école ; **de faciliter le passage** d'un environnement familial à un nouveau mode de vie.

Il faut veiller à donner du sens à ces journées en les resituant dans leur contexte : celui de toute une année scolaire. Il faut veiller, en, permanence, à la lisibilité du processus.

3. L'accueil

Accueillir, c'est se rendre disponible pour recevoir une personne ou un groupe à son arrivée. Accepter chacun tel qu'il est sans le « formater » avant de l'admettre au sein d'un groupe, c'est d'abord un *service*. Faire en sorte qu'il se sente bien dans ce nouveau groupe, qu'il y développe à son rythme un sentiment d'appartenance demande un réel effort. Ce n'est jamais évident de faire de la place aux nouveaux, de partager avec eux, d'élargir notre communauté.

Les activités proposées doivent donc concerner tous les élèves et pas seulement les nouveaux : faire ensemble, toutes promotions confondues, est sans doute la meilleure façon de faire connaissance. Faire ensemble et pas les uns contre les autres est la première étape pour échapper à la logique du bizutage.

C'est donc délibérément que l'on parle d'accueil et non d'intégration. Cela implique aussi que :

- les Anciens respecteront la loi de la République,
- ils adhéreront à l'esprit voulu par cette loi : fraternité, respect des autres et de soi-même, tolérance, ouverture à l'autre
- chacun respectera les valeurs qui sont au fondement de l'institution

Enfin, le processus ne peut aboutir que s'il donne lieu à l'adhésion et à un engagement de *tous les acteurs* de la *communauté éducative*.

II Accueil et bizutage

Qu'est-ce que le **bizutage** ? une série de manifestations où les élèves anciens, usant et abusant de leur supériorité née de la connaissance du milieu, du prestige de l'expérience et d'une volonté affirmée de supériorité, vont imposer aux nouveaux arrivants, des épreuves de toute nature auxquelles, dans les faits, ils ne pourront se soustraire sous l'emprise de la pression du groupe, du conditionnement .

Le bizutage est un délit, puni par la loi. Ceux qui le pratiquent risquent des peines de prison ou de fortes amendes. Ils seront immédiatement et définitivement exclus de l'École sans attendre les poursuites judiciaires éventuelles.

« Extrait de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998

Section 3 bis - Du bizutage

« Article 225-16-1.- Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 F d'amende.

« Article 225-16-2.- L'infraction définie à l'article 225-16-1 est punie d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende lorsqu'elle est commise sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur.

« Article 225-16-3.- Les personnes morales peuvent être déclarées responsables, pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions commises lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif prévues par les articles 225-16-1 et 225-16-2. Les peines encourues par les personnes morales sont : l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38. Les peines mentionnées aux 4° et 9° de l'article 131-39. »

Remarques

1° Faire montre de sa supériorité, prétendre à l'instauration d'une **hiérarchie** de dignité entre les anciens et les nouveaux, c'est suivre une pente naturelle, mais nullement faire preuve de maturité, d'humanité ou de vraie grandeur.

2° Ce ne sont **pas les débordements** du bizutage qui sont ici interdits, mais bien le **bizutage** lui-même.

3° Le **libre consentement** des participants **ne suffit pas** à absoudre les responsables.

En résumé, accueil et bizutage obéissent à deux logiques opposées : Le nouveau est par rapport au groupe des anciens en situation de fragilité. Il connaît peu de monde. Il ignore presque tout du fonctionnement du collectif auquel il aspire à s'intégrer. Face au nouveau, les anciens ne peuvent adopter qu'une seule attitude :

Celle de l'accueillant qui aide le nouveau à vaincre son appréhension, à se sentir attendu et accepté dans sa différence, lui permet de découvrir son nouvel univers, de s'y épanouir. **L'accueillant se met au service du nouveau**, sa logique est une logique de réciprocité, de respect.

Bulletin à remplir , découper et rendre à votre préfet :

École Sainte-Geneviève, juin 2008

Je , soussigné classe, reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité du document «Charte des Journées d'accueil 2008/2009 ».

J'en accepte les termes et m'engage à en respecter la *lettre et l'esprit* lors des journées d'accueil des nouveaux élèves en Septembre 2008 ainsi que pendant le reste de l'année scolaire.

Fait à Versailles le 2008

Signature